

DECRET N° 82-287 du 31 Août 1982

chargeant le Camarade Gratien  
Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de  
l'Alphabétisation et de la Culture  
Populaire de l'intérim du Camarade  
Manassé AYAYI, Ministre du Commerce  
pour compter du 30 Août 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 juillet 1982.

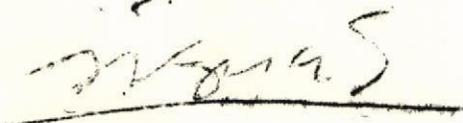
DECRETE

Article 1er. - Pour compter du 30 Août 1982, le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1982

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National, le Président du  
Comité Permanent de l'Assemblée Na-  
tionale Révolutionnaire, chargé de  
l'intérim,

  
ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MC-MACP 6 PPC 2  
Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI Gde-  
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-